

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEXTIDI 16 Pluviôse,

( Ere vulgaire )

Vendredi 5 Février 1796.

Renfort envoyé par la cour de Turin à son armée d'Italie. — Lettre du ministre des relations extérieures aux ministres bataves actuellement à Paris. — Arrestation et prochain jugement de plusieurs assassins du 2 septembre. — Arrêté du directoire exécutif qui ordonne que les noms des réclamanç sur l'emprunt forcé seront imprimés et affichés dans leurs départemens respectifs. — Résolution du conseil des cinq cents pour une levée de chevaux.

### A V I S.

Le prix de l'Abonnement à cette Feuille est de 500 liv. pour trois mois, seul terme pour lequel on peut souscrire. Les Abonnés qui n'enverront point le nouveau prix ne recevront ce Journal qu'au prorata de la somme adressée. Ceux qui désireront souscrire pour un plus long terme, & qui ne voudront point s'exposer à la variation continuelle des prix en assignats, pourront s'abonner, comme les étrangers, en payant en numéraire les prix fixés ci-dessous.

L'abonnement pour les pays étrangers, conquis ou réunis, est actuellement en numéraire de 25 liv. par an, 13 liv. pour six mois & 7 liv. pour trois mois. Il faut s'adresser pour la Belgique au citoyen *Horgnies*, à Bruxelles; pour la Suisse, l'Italie & l'Allemagne, à l'expédition des *Gazettes à Bâle*, & au citoyen *Molles*, directeur des postes, à Geneve.

### H O L L A N D E.

Extrait d'une lettre de la Haye, du 12 janvier.

L'indépendance des Provinces-Unies doit être une suite naturelle du système de paix qu'on dit à la veille de prévaloir en Europe. Notre gouvernement n'a eu que trop à se plaindre des influences étrangères qui ont fini par altérer l'union qui subsistait depuis notre affranchissement de la tyrannie de Philippe II. La maison d'Orange, dont quelques membres avoient contribué au succès de cette révolution, a fini elle-même par abuser de la prépondérance que les services de quelques-uns de ses ancêtres avoient rendus à la liberté batave; & chaque fois qu'elle

a vu son despotisme s'affaiblir, elle a appelé à son secours des alliés étrangers qui l'ont aidée à le reprendre. Ses liaisons avec l'Angleterre ont sur-tout pesé sur la liberté publique, & notre alliance forcée avec la Grande-Bretagne a été enfin rompue de la manière la plus funeste pour nos possessions de l'Inde & pour notre commerce.

Avant cette catastrophe récente, les liaisons du stathouder avec la maison de Prusse nous avoient déjà opprimés, & aucun état de l'Europe, si ce n'est la république française, ne nous offroit ni secours, ni assistance; il sembloit que la politique générale étoit absolument engourdie.

Dans cette crise funeste, le patriotisme batave s'adressa à la liberté française & crut qu'il alloit triompher de tous les despotismes étrangers. Les événemens actuels n'ont pas donné à ce recours tout l'effet qu'on en attendoit; cependant le projet d'une convention nationale batave sembloit devoir réunir la nation toute entière aux vrais moyens de conserver son indépendance.

Le vent de la discorde, soufflé sans doute par nos anciens oppresseurs, a retardé jusqu'ici cette réunion. Nos ministres à Paris se sont adressés à ce sujet au gouvernement français, & voici la réponse qu'ils ont reçue du ministre des relations extérieures, sous la date du 14 nivôse :

CITOYENS MINISTRES,

Je viens d'adresser au ministre français près la république batave les instructions que le directoire exécutif a jugé convenable d'arrêter pour déterminer, dans les circonstances actuelles, la conduite de cet agent diplomatique. Le gouvernement français déploiera toute sa prépondérance, afin de faire triompher le vœu de la majorité des Provinces-Unies. La scission qui se manifeste doit s'anéantir sous l'effort victorieux d'une population sage, mais énergique, qui va reprendre ses droits & fonder un meilleur gouvernement.

Salut & fraternité.

Signé, DELACROIX.

On a lieu de penser que les ennemis de l'indépendance batave cherchent à animer nos oppresseurs contre le projet d'une convention que la France semble favoriser, & on craint qu'ils ne s'agissent dans le dessein d'appeller encore des dissensions funestes sur notre malheureuse patrie.

## FRANCE.

## DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

De Nantes, le 8 pluviôse.

Hoche est arrivé ici. On a proclamé dans les rues que la ville étoit en état de siège; elle n'a cessé d'y être depuis le 26 juin 1793; il en est ainsi en ce moment de toutes les villes un peu considérables de ces contrées, Angers, Rennes, le Mans. Ces mesures ont été commandées par l'audace des chouans qui, dans le Morbihan & le département des côtes du Nord, ont organisé une espèce de gouvernement chouannique dirigé par un conseil, à la tête duquel on dit Puisaye. Ce conseil cherche même à faire des réquisitions d'hommes, & il a partagé à cet effet en plusieurs arrondissemens les pays sur lesquels il croit pouvoir compter.

La légion nantaise & le bataillon de Nantes vont être appelés dans nos murs & formeront notre garnison.

Les chouans de Bretagne paroissent plus à craindre que la Vendée. Charette est aux abois; la contrée qu'il occupe est épuisée, depuis le tems qu'on y fait la guerre; tous ses affidés l'abandonnent; sa fortune a changé & ne laisse plus rien à espérer à ses partisans; Charette est poursuivi sans cesse; plusieurs de ses soldats nous arrivent chaque jour. Il paroît s'être en ce moment réfugié dans l'épaisseur des bois du côté de Creil & de Veuzeaud. Cette guerre de la Vendée n'existe plus que dans la partie gauche de la route de la Rochelle à Nantes. Stofflet & Sapinaud sont avec les chouans du Morbihan. Il se commet bien encore des pillages & des assassinats dans le reste de la Vendée; mais une bonne & nombreuse gendarmerie auroit raison de ces restes ordinaires de la guerre civile.

L'emprunt forcé se paie promptement en cette ville. Hoche a pris des mesures pour rouvrir sous peu la communication par terre entre Nantes & Angers.

De Paris, le 15 pluviôse.

On dit que le ministère des finances est destiné au représentant Ramel, qui a déjà déployé de grandes connoissances dans cette partie de l'administration; on ajoute qu'il a encore quelques mémoires à présenter au corps législatif sur l'organisation ultérieure des finances, & que le ministre Paypoult se retirera ensuite pour être envoyé ministre à Gènes, d'où le citoyen Villars sera rappelé.

On croit qu'une partie des trop célèbres septembriseurs a été arrêtée & mise à la Force; le bruit court même que leur procès, si long-tems & si scandaleusement ajourné, va se commencer incessamment.

Les lettres de Cadix portent que l'amiral Richery s'est mis en état de combattre les 7 vaisseaux anglais & les trois frégates de la même nation qui l'attendent à la sortie de ce port; il a joint aux cinq vaisseaux de ligne qu'il commande, le vaisseau le *Censeur* de 74 qu'il a pris à l'ennemi & qui est parfaitement réparé; il a de plus trois bonnes frégates, & il a fait armer les plus gros bâtimens qu'il a enlevés aux Anglais.

Les mêmes lettres annoncent que le gouvernement espagnol a pris la ferme résolution de faire respecter la neutralité qu'il a adoptée en tenant toutes ses troupes au complet, en réunissant plus de 20 mille hommes de troupes au camp de Saint Roch, & en portant la marine à près de 60 vaisseaux de ligne, qui se trouveront toujours prêts à agir au besoin.

On écrit de Turin que malgré le désir & le besoin de paix que cette cour éprouve, elle vient d'envoyer un renfort de 6000 hommes au général Colli, & cependant elle vient de supprimer la retenue d'un quart qui avoit été ordonnée sur tous les gages, appointemens, pensions, ainsi que sur les rentes viagères.

Les avis qu'on reçoit des départemens sur le succès de l'emprunt forcé continuent d'être très-satisfaisans. On a vu que le directoire exécutif a pris les mesures les plus convenables pour autoriser les administrations départementales à ratifier les erreurs qui pouvoient s'être glissées dans la rapidité des taxes, en prononçant sur les réclamations présentées. C'est par une suite de ce principe d'égalité que le directoire a pris l'arrêté suivant.

« Le directoire exécutif, considérant qu'il importe d'assurer l'entier recouvrement de l'emprunt forcé, & sur-tout d'empêcher que de mauvais citoyens ne puissent tromper les administrations départementales, dans l'intention de se soustraire à une partie du sacrifice que la république leur demande;

arrête que les noms des personnes réclamantes seront imprimés, & publiés dans toute l'étendue de l'arrondissement de leurs départemens respectifs, avec les sommes qui forment le montant des taxes contre lesquelles la réclamation existe, sans toutefois que l'exécution de cette mesure prise puisse entraver les recouvrements aux termes fixés ».

Pour copie conforme,

Signé, LETOURNEUR, président par intérim.

LAGARDE, secrétaire-général.

La publication de cet arrêté a été suivie de l'arrêté suivant du département de la Seine.

« L'administration du département de la Seine, informée que plusieurs des contribuables qui se sont mis en réclamation ont néanmoins acquitté, depuis, la totalité de leur taxe, les invite à venir retirer leurs mémoires, en justifiant de la quittance définitive, afin que leurs noms ne soient point portés sur la liste qui sera affichée le 20 de ce mois, en exécution de l'arrêté ci-dessus.

Signé, Guiard, Sotin, Joubert, Faure, Nicoleau.

Arrêté du 10 pluviôse.

Le directoire exécutif, considérant combien il importe au bien du service & à la hiérarchie militaire, que les officiers-généraux puissent être reconnus, au premier coup-d'œil, par les troupes qu'ils commandent, en distinguant le rang qu'occupent les différens généraux entr'eux; après avoir entendu le ministre de la guerre, arrête:

Art. 1<sup>er</sup>. L'uniforme des officiers-généraux restera tel qu'il est aujourd'hui, avec cette différence que l'habit sera sans revers; il sera boutonné dans toute sa longueur & brodé dans son entier, pour les généraux en chef. Les généraux de division n'auront la broderie que sur le collet, les paremens & les poches avec un double rang; & les généraux de brigade, avec un simple rang.

II. Le gé  
blanche, orn  
peu un pan  
tricolores.

III. Le gé  
late, ornée  
trois solettes

IV. Le gé  
de ciel, orné  
peu trois f  
aux mêmes

V. Les ai  
petite échar  
la frange, à  
chés, & ils  
tricolore.

VI. Le mi  
du présent a

Le directo  
chef Jourdan  
qu'il lui est  
de pistolets

Le minist  
chargés, cha  
présent arrêté

Aux

On ne pu  
vernement, &  
quelques hor  
duite antérie  
principes d'ou  
aux citoyens  
la liberté & c

patibles avec  
confiance pub  
vernement no

Un des pre  
tude générale  
sur-tout dans  
prendre des i  
découragés:  
toléré, ils o  
d'être arbitrai  
pects, sans é

Osons le d

du plus nu  
sentiment, p  
sans doute le  
Il sait qu'on  
la contrainte  
quelques pou  
plus grande f  
vernés.

Je ne consi  
écrits comme  
collodium de  
dans son rap  
Que pourroit  
les méconter

II. Le général en chef portera une ceinture rouge & blanche, ornée d'une frange d'or ; il aura sur son chapeau un panache rouge, élevé au-dessus de trois folettes tricolores.

III. Le général de division portera une ceinture écarlate, ornée d'une frange tricolore ; il aura à son chapeau trois folettes ponceau, surmontées d'un panache tricolore.

IV. Le général de division portera une ceinture bleu de ciel, ornée d'une frange tricolore ; il aura à son chapeau trois folettes tricolores, surmontées d'un panache aux mêmes couleurs.

V. Les aides-de-camp porteront au bras gauche une petite écharpe, absolument conforme pour la couleur de la frange, à celle des généraux auxquels ils sont attachés, & ils porteront au chapeau un panache simple & tricolore.

VI. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Autre arrêté, du 12 pluviôse.*

Le directoire exécutif, voulant donner au général en chef Jourdan une nouvelle preuve de son estime, arrête qu'il lui est fait présent d'un sabre choisi & d'une paire de pistolets de la fabrique de Versailles.

Le ministre de la guerre & celui de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Signé, LETOURNEUR, président.  
LACARDE, secrétaire-général.

*Aux Auteurs des Nouvelles Politiques.*

On ne peut disconvenir que certaines mesures du gouvernement, & le crédit momentané qu'ont paru reprendre quelques hommes violens, dont les opinions & la conduite antérieure avoient si ouvertement violé tous les principes d'ordre & de justice, n'aient inspiré des alarmes aux citoyens sages & paisibles, qui ne demandent que la liberté & des loix. Ces alarmes sont également incompatibles avec une constitution républicaine & avec cette confiance publique, dont ne peut pas se passer un gouvernement nouveau dans des circonstances difficiles.

Un des premiers & des plus funestes effets de l'inquiétude générale a été de comprimer la liberté de la presse, surtout dans les journaux. Des écrivains en état de répandre des idées saines & utiles ont été évidemment découragés : incertains de ce qui peut déplaire ou être toléré, ils ont préféré un triste silence à la crainte vague d'être arbitrairement poursuivis, ou seulement d'être suspects, sans être soutenus par l'espérance d'être utiles.

Osons le dire cependant : cette compression des esprits a dû plus nuire que servir à un gouvernement qui, par sentiment, par principes & par intérêt, veut fortement sans doute le salut de la France & celui de la république.

Il sait qu'on ne conduit pas un peuple à la liberté par la contrainte, & que, sous une constitution libre, de quelques pouvoirs que soient investis les gouvernans, leur plus grande force sera toujours dans la volonté des gouvernés.

Je ne considère pas ici la liberté des opinions & des écrits comme un droit sacré du peuple, comme le vrai *allodium* de la liberté publique ; je ne la considère que dans son rapport avec l'intérêt même du gouvernement. Que pourroit-il gagner à l'effrayer & à gêner son essor ? Les mécontentemens qui s'exhalent au dehors par les

plaintes & les censures ont bien peu de danger, en comparaison de ceux qui, contenus pas la crainte, s'accumulent dans l'intérieur du corps politique, s'y aigrissent & corrompent bientôt toute la masse. Les écrits publics sont des espèces de cauterés qui, en ouvrant des issues aux humeurs viciées, en préviennent les ravages.

Un écrivain courageux peut dire aux dépositaires de l'autorité ce que Démosthène disoit aux Athéniens : *Mes conseils sont tels qu'il peut y avoir du danger pour moi à vous les donner, mais qu'il n'y en a aucun pour vous à les entendre.*

Il y a aussi des conseils qu'un écrivain sage & éclairé peut donner sans danger pour lui, & qui peuvent n'être pas sans utilité pour ceux à qui ils s'adressent. Telles sont les observations que je lis dans le *Moniteur* (3 pluviôse). Je vous invite, citoyens, à publier dans votre journal l'extrait que je vais transcrire.

« Nous ne craignons pas de le dire : si le gouvernement, comme tout le démontre, tourne ses soins & sa sollicitude vers le rétablissement de la constitution, on verra bientôt l'esprit public, plus abattu encore par l'incertitude de l'avenir que par le poids des obstacles, se relever & s'attacher plus fortement que jamais aux destinées de la république ».

« On n'a pas assez remonté aux causes qui ont affoibli l'esprit public. On n'a pas vu que de tant de gens qui souffrent, qui se plaignent, qui blâment, qui s'écarterent contre l'ordre actuel des choses, aucun ne voudroit de l'ancien régime ; que le sentiment du mal-aise & de la lassitude n'est pas le même que celui de l'aristocratie & du royalisme ; que la tiédeur des hommes foibles ne doit point être confondue avec l'indifférence des égoïstes, & que le desir de voir la révolution terminée n'est point un esprit contre-révolutionnaire ».

« Opposer les terroristes aux royalistes a pu être la politique d'un moment : ce ne peut être une politique durable. La seule ambition, comme le seul besoin d'un gouvernement, c'est d'éteindre toutes les passions, tous les partis qui ont survécu à la révolution, d'adoucir le sort de ceux qui souffrent, de diminuer le nombre des mécontents, & de faire que chacun trouve son intérêt à aimer la république.

« Si l'on se fut plus occupé des malheureux rentiers & des pensionnaires de l'état ; si l'emprunt forcé eût pu être réparti dans une mesure mieux proportionnelle ; si tant de personnes n'étoient pas encore tourmentées de la peur de retomber sous le joug de quelques factions, doute-t-on que la révolution n'eût compté un plus grand nombre d'amis ? Ce n'est ni contre la liberté ni contre la république que les plaintes se dirigent ; c'est contre les embarras qui les environnent ; c'est contre l'instabilité qui ajoute aux maux réels la crainte de maux chimériques ».

« Faites que ces embarras disparaissent peu à peu, & que la confiance se fortifie entre les gouvernans & les gouvernés, & les dégoûts & les murmures disparaîtront bientôt, comme les souvenirs d'un songe pénible s'évanouissent avec la certitude du réveil ».

Le morceau dont ces réflexions sont extraites est signé par le citoyen Lenoir de la Roche, homme de lettres bien connu, qui, depuis le commencement de la révolution a constamment écrit pour la liberté, avec des lumières & des talens, quoique quelquefois dans des opinions que n'ont pas partagées tous les amis de la liberté.

